

La Gazette des Brunels

Périodique

N° 2
Juin 1982

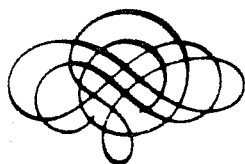
Prix 5 F

LA MORT DE LA COMMUNE?

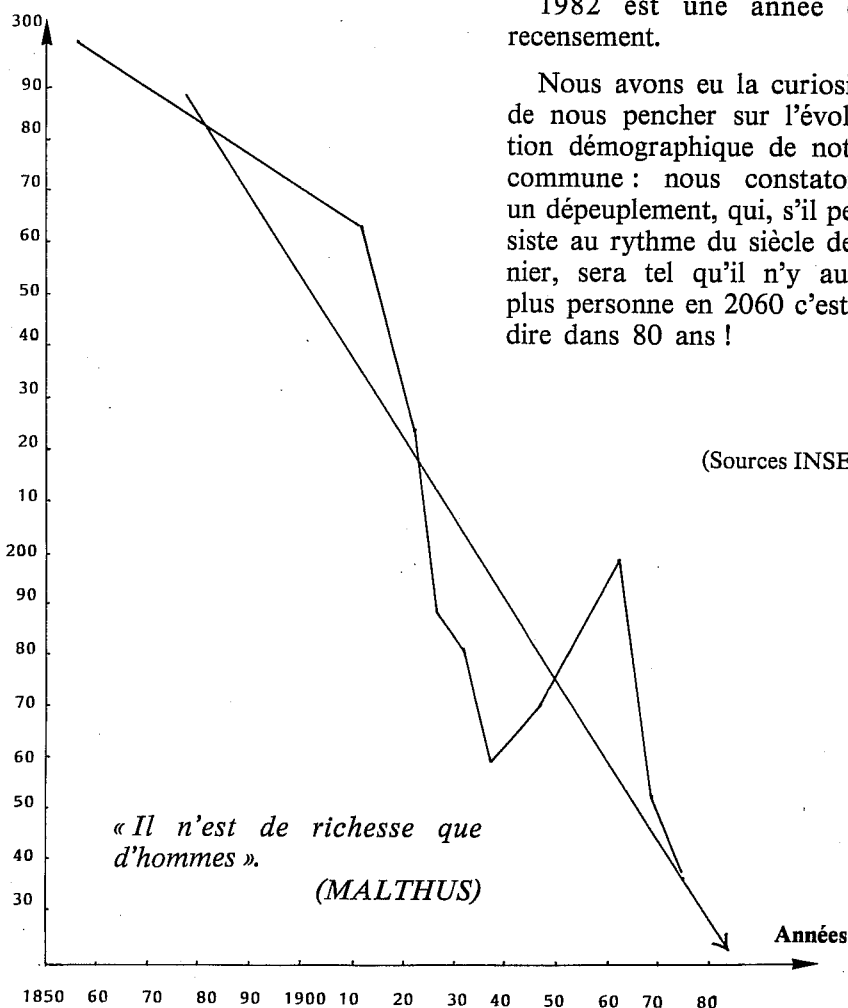
Forts du soutien et de l'aide renouvelés de quelques uns, mais aussi grâce à quelques annonces publicitaires que nous espérons plus nombreuses, il nous est possible de publier notre deuxième numéro.

Nous répétons notre appel pour que vous nous aidiez par vos suggestions, vos conseils, pour que notre gazette soit l'expression des préoccupations de notre commune en même temps que le trait d'union des amis des BRUNELS.

« Les Amis des Brunels »



Effectif



1982 est une année de recensement.

Nous avons eu la curiosité de nous pencher sur l'évolution démographique de notre commune : nous constatons un dépeuplement, qui, s'il persiste au rythme du siècle dernier, sera tel qu'il n'y aura plus personne en 2060 c'est à dire dans 80 ans !

Essayons d'analyser ce dépeuplement :

1) **L'évolution démographique** depuis 1881, comme le montre le graphique de la première page est pratiquement constante.

2) **La structure de la population par âge**, montre que le phénomène va s'accélérer puisque la pyramide des âges a presque la forme d'un V renversé et puisqu'il y a peu de jeunes (fig. 2). Le problème de l'école s'est déjà posé, il va les années qui viennent devenir plus aigu. La perte de population se situe essentiellement parmi la population active de 20 à 65 ans (fig. 3).

24 actifs en moins entre 1954 et 1975 c'est-à-dire plus d'un emploi actif en moins tous les ans.

3) **Il y a un dépeuplement accéléré du chef lieu de la commune** par rapport au reste de la commune. Alors qu'il y avait aux Brunels même 119 personnes en 1911 il y en a moins de 50 de nos jours (fig. 4). Les écoles des communes avoisinantes risquent d'être plus pratiques pour beaucoup d'habitants.

4) **L'évolution de la population par catégorie socio-professionnelle** montre que le dépeuplement de notre commune a pour origine la diminution des actifs agricoles qui n'a pas été remplacé au contraire par des activités artisanales, industrielles ou commerciales (28 ouvriers en 1962 et 5 en 1975), (fig. 5).

Les migrations montrent qu'en 1975, 12 actifs des Brunels vont travailler hors de la Commune. Le bilan n'est pas bon.

Souhaitons que le recensement de 1982 ne confirme pas l'accélération de cette évolution.

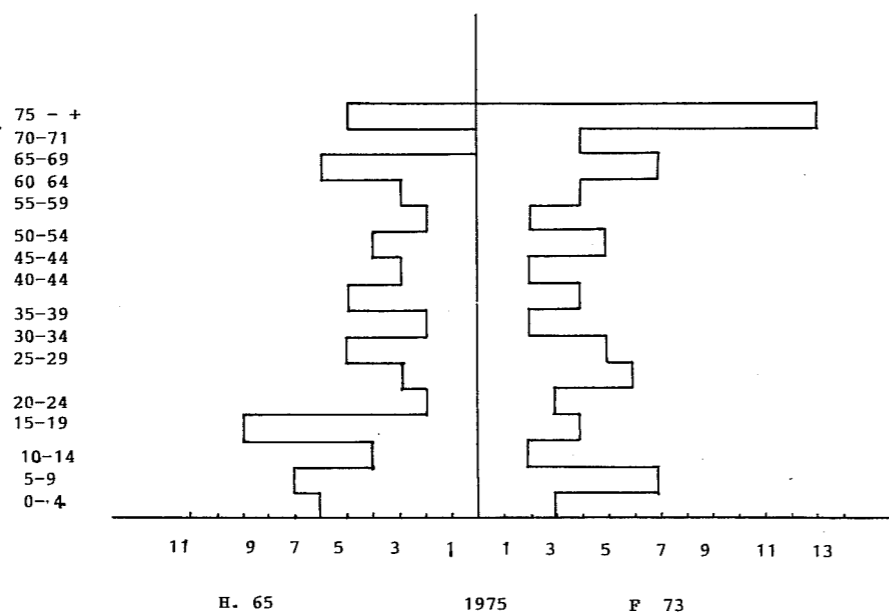


Figure 2

| | 1954 | % | 1975 | % |
|-------------|------|-----|------|-----|
| - 20 ans | 48 | 27 | 42 | 30 |
| 20 à 65 ans | 79 | 45 | 55 | 40 |
| + 65 ans | 49 | 28 | 41 | 30 |
| | 179 | 100 | 138 | 100 |

Figure 3

| ANNEE | POPULATION MUNICIPALE | | | | TOTALE |
|-------|---------------------------|----|--------|----|--------|
| | Aglomérée AU CHEF LIEU | % | Eparse | % | |
| 1911 | 119 | 45 | 144 | 55 | 263 |
| 1931 | 76 | 41 | 107 | 59 | 182 |
| 1954 | 67 | 38 | 109 | 62 | 176 |
| 1968 | 51 | 33 | 102 | 67 | 153 |
| 1975 | 41 | 30 | 97 | 70 | 138 |

Figure 4

| | 1962 | 1975 |
|--|------------|------------|
| Agriculteurs exploitants | 33 | 14 |
| Salariés agricoles | 17 | 3 |
| Sous total | 50 | 17 |
| Patrons industrie commerce | 5 | 6 |
| Professions libérales et cadres supérieurs | 1 | 6 |
| Cadres moyens (instituteurs) | 5 | 1 |
| Employés | 7 | 2 |
| Ouvriers | 28 | 5 |
| Personnel de service + autres | 3 | 1 |
| Personnes non actives | 100 | 100 |
| (dont anciens agriculteurs | (2) | (19) |
| | 199 | 138 |

Figure 5

5) **L'activité économique** est essentiellement agricole mais concerne aussi les loisirs :

Hôtel restaurants :

- LA FERME DE RIQUET
Mme ANDRIEU
Tél. (61) 83.53.45
- L'HERMITAGE
M. B. ROSENG
Tél. (61) 83.52.61
- CENTRE DE VACANCES DE PEYREBAZAL
Tél. (68) 60.42.23
- CENTRE AERE DE CASTELNAUDARY récemment créé. Il convient de remercier M. CASSABEL, maire de CASTELNAUDARY, d'avoir choisi notre commune pour implanter ce CENTRE.

Ces activités sont malheureusement surtout saisonnières et il n'y a que peu d'entreprises :

- Maçonnerie :
M. REY. Les Brunels
- Forrestier
M. PAGES. St Ferreol.

Nous ne saurions trop recommander aux Amis des Brunels ces bonnes adresses auxquelles il convient d'ajouter celles des habitants des Brunels dont l'activité se situe à Revel :

- Auto-école :
M. FOUILLEUL
Tél. (61) 83.50.90
- Librairie de BEFFROI
M. SENECAUT
Tél. (61) 83.55.84
- Radio-télévision :
M. LOPEZ
Tél. (61) 83.42.65
- Ebénisterie
M. ALAY

Nous espérons n'avoir oublié personne.

Il serait souhaitable qu'une activité artisanale se développe aux BRUNELS pour donner du travail toute l'année à ceux qui sont obligés de s'expatrier.



HISTOIRE ET LÉGENDES DES BRUNELS

St LOUP

« - A la maison de LANCASTRE et à sa métairie, mes parents ajoutèrent la métairie de BOSCAUT qu'ils avaient achetée aux environs de 1900.

Il y avait un troupeau de moutons dont s'occupait la fermière qui était une bonne chrétienne et qui vénérât, à tout hasard, un visage humain en bois sculpté. Elle l'avait posé sur une étagère et l'avait entouré de bouquets de fleurs : c'était ST LOUP.

C'était un très beau visage de dimension humaine, des cheveux longs séparés par une raie au milieu.

Mon mari, sculpteur réputé m'affirmait qu'il avait été taillé par un artiste et qu'il ne s'agissait absolument pas d'une œuvre rustique locale.

Cela ressemblait à un mascarone Louis XIV et nous pensâmes qu'il s'agissait d'une œuvre apportée par des notables lors de la construction du Lac de St Ferreol.

Beaucoup croyaient dans le pays que si l'on enlevait St Loup de BOSCAUT, il arrivait des malheurs.

On l'appelait St Loup mais il avait pourtant une réputation un peu effrayante parmi les gens.

Le garde forestier Frédéric, qui exerça à LANCASTRE plus de cinquante ans racontait que les sœurs, il y a bien longtemps, avaient amené St Loup dans leur église de VAUDREUILLE pour l'y vénérer : les vaches de BOSCAUT étaient tombées malades et étaient mortes. L'on ramena vite St Loup à Boscaut.

Quant à moi, lorsque la métairie trop petite fut fermée, je pris St Loup chez moi : beaucoup de malheurs s'abattirent sur ma famille.

Je ne suis pas superstitieuse mais je sais qu'il y a des choses que le simple bon sens n'explique pas. Je suis croyante, je crois en Dieu et par conséquent aussi aux forces du mal.

J'aurais aimé garder St Loup, j'ai préféré le ramener à BOSCAUT.

La métairie abandonnée servit de refuge aux résistants pendant la dernière guerre St Loup disparut, mais le garde forestier de LANCASTRE qui était un très brave homme avoua un jour à l'une de mes nièces :

« Ne vous tracassez plus St Loup ne fera plus de mal à personne ! »

Qu'en a-t-il fait ? Pour moi il l'a probablement enterré. Avec St Loup disparut aussi la métairie de BOSCAUT qui signifie « Le bois chaud », elle fut rasée et aujourd'hui s'élève à la place : « La Ferme de Riquet ».

* Propos recueillis auprès de Madame ARTEMOFF-ASTRE
Madame ARTEMOFF-ASTRE a fondé la S.V.R. (Sauvegarde du vieux Revel) qui réédite « la Charte de Revel ».

Une coquille s'est glissée dans notre dernier numéro et nous a fait écrire JALBAND au lieu de JALBAUD. Les Brunellois auront d'eux-mêmes rectifié. Nous prions la famille JALBAUD de bien vouloir nous excuser.

Après l'état de grâce, l'état de fait.

GRASSET

AMÉLIOREZ VOS REVENUS !

Vous disposez d'un terrain ou de locaux inutilisés. Savez-vous que vous pouvez obtenir

- des prêts du Crédit Agricole
- des subventions du Ministère de l'Agriculture

Ceux-ci sont accordés pour promouvoir l'accueil touristique en milieu rural :

- la création de gîtes ruraux, de chambres d'hôtes,
- le gîte et le relai équestre,
- le camping à la ferme.

Le Relai départemental se charge chaque année, moyennant une cotisation, de la publicité et un service location « réservation » libère les adhérents de cette tâche.

Aides financières :

Subventions

a) Agriculteur en activité : En plaine : 13 % du montant des travaux avec un plafond de 10 000 F par projet (2 projets au maximum)

En montagne : 25 % du montant des travaux avec un plafond de 15 000 F par projet (3 projets au maximum)

b) Agriculteurs retraités, ouvriers agricoles, artisans ruraux. Mêmes conditions mais un seul projet. (Ces subventions sont accordées après réception des travaux sur présentation des factures ou d'un acompte des travaux. La main d'œuvre fournie par le propriétaire peut être prise en compte).

Avant de commencer les travaux, adresser vos demandes de renseignements au :

SUAT de la Chambre d'Agriculture de l'Aude
70, rue Aimé-Ramon
11001 CARCASSONNE

Sur les communes voisines de Saissac et Montolieu plusieurs gîtes ruraux fonctionnent.



Tribune libre

La potion magique !

Ça y est ! La quasi totalité des banques et les quatre plus grands groupes industriels sont nationalisés : l'Etat en est devenu propriétaire.

- Si pour M. MAUROY il s'agit là d'« une preuve du génie français », pour M. GATTAZ c'est « un acte néfaste, injuste et inutile », quant à M. Marchelli de la C.G.C., il considère les nationalisations comme « une imbécilité ».

- Des opinions aussi contradictoires laissent perplexes les citoyens non avertis que nous sommes pour la plupart.

Les juristes peuvent disserter sur la constitutionnalité de la loi, les financiers sur les méthodes d'indemnisation qui lésent plus ou moins les anciens actionnaires.

- N'étant pas spécialistes, la question qui se pose plus simplement à nous est : Pourquoi nationaliser ?

- Devant l'augmentation du chômage de plus de 20 % en un an, malgré la promesse de ne pas dépasser le seuil des deux millions de chômeurs, devant la crise économique que nous subissons, certains pensent que cette mesure serait « la potion magique » qui guérirait tous nos maux.

- La création de grands groupes nationalisés permettrait, en effet, de soutenir la concurrence étrangère et de conquérir de nouveaux marchés, si elle impliquait des regroupements, des compressions d'effectifs : malheureusement personne n'y croit, et, tous interprètent, au contraire, cette mesure comme devant garantir l'emploi, en particulier dans la sidérurgie, le textile et les banques dont la multiplicité des agences se justifie de moins en moins. Il n'est pas sûr que les nouvelles sociétés nationalisées puissent sans dommage jouer le rôle de « laboratoire social » et de « pompier de l'emploi » que l'on veut, au contraire, leur donner.

- Cela serait encore vrai si les entreprises d'Etat étaient mieux gérées, si elles avaient une producti-

tivité supérieure : personne n'y croit non plus : le budget de la Nation chaque année comble les déficits d'Air France, de la S.N.C.F. (25 milliards de recettes pour 25 milliards de subventions prévues en 1982 !). Quant à la Régie Renault, souvent citée en exemple (près d'un milliard de perte en 1981) elle a bénéficié de circonstances économiques exceptionnelles qui semblent changer, mais aussi d'aides énormes de l'Etat pour ses investissements sous forme de subventions à fonds perdus, et sur le plan financier et fiscal.

- Les mesures dirigistes vont rendre notre économie plus rigide alors qu'elle a besoin d'une grande flexibilité lui permettant une grande souplesse d'adaptation au marché international.

- Après nous avoir expliqué que les multinationales n'étaient pas morales, on comprend mal pourquoi l'on veut créer des « super-multinationales » !

- Pourquoi n'avoir nationalisé que les multinationales françaises et non les étrangères en France ?

- Les nationalisations auraient pu être réalisées, l'Etat prenant une participation de 33 %, lui permettant de disposer d'une minorité de blocage ; à la rigueur, en prenant 51 % du capital comme pour la S.N.C.F. en 1936. La solution retenue pour la plupart des sociétés est la plus coûteuse : rachat de 100 % du capital !

- Est-il moral de ne nationaliser les marchands d'armes (DAS-SAULT, MATRA) qu'à 51 % et les fabricants de machines à laver à 100 % ?

- Ce transfert de propriété n'accroît pas le produit national brut de la France : il va coûter dit-on de 40 à 50 milliards, de quoi affirment des experts créer 500 000 emplois ! N'aurait-on pas du commencer par là au lieu de ne créer qu'une quarantaine de postes de Présidents Directeurs-général ?

- « La potion magique » risque d'avoir le goût de l'huile de foie de morue ou de l'huile de ricin sans en avoir les bienfaits. Souhaitons qu'elle n'ait pas sur le pays les résultats des purges et des saignées des médecins de Molière !

P. LIMET